

À PROPOS DE LA PESÉE EMBARQUÉE AVIS DE SPÉCIALISTES



Question posée par un membre du CdG à Dany Dietmann (maire de Manspach et artisan de la mise en route de la pesée embarquée en Alsace) et à Marine Schenegg (adhérente à l'association Vivre en Entre deux Mers - <http://vivre.en.entre-deux-mers.chez-alice.fr/>) :

Que répondre à nos élus qui dès qu'on leur parle de pesée embarquée, nous rétorquent qu'elle incitera les citoyens à remplir la poubelle de leur voisin ou à jeter les déchets dans les fossés ?

Commentaires de Dany Dietman, maire de Manspach pratiquant la pesée embarquée et la redevance incitative :

C'est très important de poser cette question, car c'est la dernière intox qui leur reste, pour tenter de dénigrer la pesée embarquée.

1° Par le fait que les fermentescibles sont systématiquement compostés, les bacs de produits résiduels ménagers ultimes, ne sont sortis que lorsqu'ils sont pleins. Ce qui empêche tout apport périphérique des voisins . *"Comme quoi dans la tête de ces gens là, les voisins ne peuvent être que des porcs ! Belle mentalité, ou jugent-ils les autres par rapport à eux-mêmes..."*

2° Face aux attaques des politiques qui ne veulent pas aller vers la variabilité positive qu'induit la pesée, qui sous-entendent que les habitants mettent les déchets ailleurs, forêts, aires de repos routières, rivières, etc..., voici des faits qui montrent le contraire : les services de l'équipement ont eu pour mission de peser durant 1 an les déchets récoltés sur les aires d'arrêt. Résultat: 24 tonnes/an. *(En imaginant que la totalité de ces déchets puissent venir des trieurs, et que le trafic de 7000 véhicules/jours ne dépose strictement rien, cela donne un apport par habitant de 4,6 gramme/jour)*. Depuis que ces chiffres sont connus ces mêmes élus proincinérateurs sont curieusement muets.

Pour les forêts, les brigades vertes ont été missionnées pour établir un rapport comparatif entre les dépôts en forêts de communes ne faisant pas le tri, et nos forêts. Les résultats sont édifiants en notre faveur.

Pour ce qui concerne les cours d'eau, notre bassin versant a été honoré en recevant le trophée de l'eau pour l'excellente qualité de gestion, et de résultats pour l'excellent état de tout l'hydrosystème superficiel.

3° Par la pratique, les trieurs ont parfaitement compris qu'il était beaucoup plus simple de laisser les suremballages au supermarché, que de les ramener à la maison pour en payer le traitement, ou de les jeter dans la nature. En ajoutant à cela le fait que les élus ne restent pas sur leurs "culs", et expliquent à leurs citoyens les dangers liés à la combustion des plastiques et produits divers, il n'est pas difficile de comprendre que les ménages progressent très rapidement dans la nécessaire prise de conscience de la préservation de l'environnement.

4° Je suis effaré par le fait que des élus de haut-rang, n'ont pas encore constaté que les plastiques flaconnage étaient payés 240 euros la tonne sur le marché de la récup, que les métaux sont très intéressants à négocier, que les papiers cartons dépassent aujourd'hui 60 euros la tonne, que le verre ne pose pas de problèmes particuliers, et que les plastiques plats extrêmement légers ne représentent qu'une masse anecdotique dans le bac de pesée embarquée. Je passe sur la récup des textiles, des huiles, des produits toxiques etc....pour dire que ce qui est le plus lourd se trouve du côté des fermentescibles, lesquels, comme les déchets verts ne vont jamais dans le bac de la pesée embarquée puisqu'ils sont compostés. Cela signifie qu'en l'absence de fermentescibles et déchets verts, les matières premières secondaires ne sont pas souillées et bénéficient des plus values maximum en valorisation matière. De nombreuses collectivités l'on compris, et pratiquent aujourd'hui avec bonheur la facturation incitative derrière le volume embarqué, la pesée embarqué, ou le sac payant. Face à une population dont la sensibilité et le niveau culturel ont sensiblement progressé depuis le siècle dernier, je comprends que l' élu soit mal à l'aise. C'est plus facile de dire, " *Pour vos déchets mettez tout dans votre poubelle au bord du trottoir, je m'en occupe !*" Et derrière, avec toute cette merde sur les bras, solution de facilité c'est l'incinération, ou l'utilisation de l'atmosphère comme dépotoir.

C'est évidemment plus compliqué d'aller dans les écoles, de faire des réunions de quartier, de modifier les biorhythmes des concitoyens, et d'envoyer paître les démarcheurs de Suez, Véolia et consorts. Mais çà c'est une autre histoire.

Commentaires de Marine Schenegg qui connaît bien la méthode de la pesée embarquée :

Que fait la CdC de Porte d'Alsace avec Dany Dietmann pour empêcher les uns de remplir les poubelles des autres ?

Rien de particulier, mais la méthode et le système de facturation mis en place pour le service des O.M. sans sa communauté de communes permet de réguler tout cela naturellement d'une manière très astucieuse et très incitative :

A - Toutes les matières recyclables triées sont enlevées gratuitement, donc aucun intérêt à charger la poubelle du voisin.

B - Toutes les sortes de déchets sont enlevés à domicile : pour les encombrants meubles, télévisions, etc. on s'inscrit sur la liste du service d'enlèvement qui annonce un passage lorsqu'il y a de quoi remplir un camion qui les apporte directement dans les ateliers où ils seront traités.

Avantage de la méthode : Economie sur le transport, pas de déchetterie et pas de rejets au coin des bois non plus car c'est tellement plus simple d'attendre le ramassage devant sa porte !

C - La rémunération du service ne concerne que les matières non triées destinées à l'incinérateur.

La facturation du service se décompose en trois parties :

1) Une partie fixe par abonné

2) Une partie forfaitaire pour chaque "levée", ce qui incite à bien trier et à ne sortir la poubelle que lorsqu'elle est remplie au maximum. Du fait que tous les produits fermentescibles sont triés, les particuliers peuvent éventuellement attendre plusieurs semaines avant de mettre sur le trottoir les poubelles de produits résiduels non triés. Dans ces conditions il est plutôt difficile de remplir la poubelle du voisin.

Avantage de la méthode : les tournées de ramasses peuvent être organisées afin de faire toujours le plein.

3) Une partie proportionnelle au poids enlevé, enregistré grâce à la puce dont chaque poubelle est équipée. Pour les méfiants (qui sont très peu nombreux) il y a la possibilité d'équiper la poubelle d'une serrure. Ils doivent signer un document attestant qu'ils prennent à titre individuel la responsabilité en cas d'accident : enfant ou animal pouvant se trouver enfermé.

Grâce à tout cela, dans sa communauté de communes on est passé à 96 kg/an de déchets non triés par habitant (au lieu de 360 kilos ailleurs en moyenne) et au coût d'enlèvement le plus bas de France.